

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1113

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Saint Germain au Mont d'Or**

objet : **Projet stratégique agricole et de développement rural-Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PSADER-PENAP) 2010-2016 - Attribution de subventions à l'association Fruits Rhône et Loire (AFREL) et au Syndicat mixte des Monts d'Or - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1113**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Saint Germain au Mont d'Or

objet : **Projet stratégique agricole et de développement rural-Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PSADER-PENAP) 2010-2016 - Attribution de subventions à l'association Fruits Rhône et Loire (AFREL) et au Syndicat mixte des Monts d'Or - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon met en oeuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels issue du dispositif approuvé par délibération n° 2006-3763 du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 13 novembre 2006 et du transfert, le 1er janvier 2015, de la politique agricole départementale.

Dans la continuité de la politique en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs, définie par délibération n° 2006-3763 du Conseil du 13 novembre 2006, la Communauté urbaine de Lyon avait adopté, par délibération n° 2010-1591 du Conseil du 28 juin 2010, le projet stratégique agricole et de développement rural-Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PSADER-PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016.

Par délibération n° 2015-0602 du Conseil du 21 septembre 2015, la Métropole de Lyon a approuvé l'avenant du PSADER-PENAP de l'agglomération lyonnaise.

Le projet PSADER-PENAP de l'agglomération lyonnaise :

- est en partenariat avec la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté de communes de l'est lyonnais et la Communauté de communes du Pays de l'Ozon,
- répond en partie aux orientations du schéma de cohérence territoriale (SCOT) sur le maintien de l'activité agricole sur le territoire et sur la préservation et la valorisation de l'armature verte,
- permet de mobiliser, sur le territoire du SCOT, 3 577 385 € sur 5 ans pour la mise en oeuvre de ses actions, répartis comme suit :

- . 1 214 000 € de la Région Rhône-Alpes,
- . 84 885 € du Département du Rhône,
- . 378 000 € de la Métropole de Lyon,
- . 250 000 € de chacune des Communautés de communes.

Il est proposé au Conseil de soutenir 2 projets validés par les comités de pilotage du PSADER-PENAP de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 des 22 septembre 2015 et 18 janvier 2016.

1° - Organisation du concours régional de jus de fruit et nectars - édition 2016 par l'association Fruits Rhône et Loire (AFREL)

Le Rhône compte 500 arboriculteurs dont les 2 tiers commercialisent des jus et nectars.

La filière arboricole représente une faible proportion de la surface agricole utile (SAU) de l'agglomération lyonnaise mais elle est importante dans l'image de l'agriculture locale, notamment dans l'ouest.

De plus, l'arboriculture reste présente sur le plateau arboricole (Charly, Irigny et Vernaison) et certaines Communes des Monts d'Or, secteurs fortement menacés par la déprise. Elle joue donc un rôle stratégique dans le maintien de l'agriculture dans l'ouest lyonnais. De même, les exploitations arboricoles de l'agglomération lyonnaise sont minoritaires mais le lien avec la région lyonnaise est fort, que ce soit en termes de commercialisation ou de transformation (le Père Baptiste). Ainsi, la SARL Les vergers lyonnais regroupent une dizaine de producteurs, les 2 principaux se situent sur le territoire métropolitain, et travaillent avec un transformateur qui commercialise quasi exclusivement sur le territoire.

Si, historiquement, le jus permettait de valoriser les fruits écartés lors du tri, aujourd'hui il existe une volonté de valoriser ce produit comme en témoigne l'évolution de la gamme.

Depuis 2014, l'AFREL a repris l'organisation du concours de jus et nectars que l'association des Croqueurs de pommes avait initié.

Avec la reprise de ce concours, l'AFREL souhaite donner plus d'ampleur et de visibilité à ce concours afin d'atteindre une dimension suffisante pour en faire, à terme, un événement médiatique local mais aussi commercial, les médailles devant devenir un réel avantage concurrentiel.

Cela explique le choix de localiser le concours sur Lyon, ville à forte tradition gastronomique.

Ce concours est réservé aux exploitations ou groupements d'exploitations basés en Rhône-Alpes et qui produisent du jus de fruit (100 % pur jus, issu de la pressée du fruit, sans aucun additif) et du nectar (jus réalisé à partir de purée de fruits, d'eau et de sucre différent des nectars industriels pouvant être constitués de jus, sirop et autres résidus mélangés à de l'eau).

La montée en puissance de ce concours se confirme puisqu'il est passé de 50 concurrents en 2014 à 120 en 2015.

Le plan de financement de ce concours dont le coût est estimé à 25 489 € est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
organisation matérielle concours et cocktail	6 315	inscriptions au concours	1 600
communication	3 490	autofinancement	7 246
conception et organisation (20 jours)	12 034	Métropole de Lyon	7 647
préparation des médailles, photos	1 650	Région Rhône-Alpes (contrat régional d'objectif de filière (CROF))	8 996
administratif et logistique	2 000		
Total	25 489	Total	25 489

2° - Acquisition de foncier agricole sur Couzon au Mont d'Or, sur Collonges au Mont d'Or et sur Saint Germain au Mont d'Or par le Syndicat mixte des Monts d'Or

Le Syndicat mixte des Monts d'Or a décidé de mettre en œuvre une politique d'acquisition de foncier à vocation agricole afin de se constituer un porte-feuille foncier lui permettant de faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs sur son territoire.

Il s'agit d'un ensemble de parcelles d'une superficie totale de 1,58 hectares (E 537,538, 539, 540, 541 et 570) sur Couzon au Mont d'Or, d'une superficie de 0,60 hectare (AB 210-211 et 175 dont 700 mètres carrés classés en U au lieu dit Moyrand, d'une superficie de 45a34ca (AI 324-325-326-327) au lieu dit "la Boissière" à Saint Germain au Mont d'Or. Un cahier des charges d'une durée de 50 ans sera conclu avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) garantissant le maintien en usage agricole chacun de ces ensembles de parcelles.

Le coût de ces parcelles est estimé à 10 813 €, hors frais de notaire ou de frais SAFER. Chaque cahier des charges SAFER a un coût de 3 000 €, soit 9 000 €. Le coût total de cette action est de 19 813 €. L'aide sollicitée auprès de la Métropole est de 13 325 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 647 € au profit de l'association Fruits Rhône et Loire (AFREL) pour l'organisation de l'édition 2016 du concours des jus de fruits et nectars,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 13 325 € au profit du Syndicat mixte des Monts d'Or pour les acquisitions foncières sur les Communes de Couzon au Mont d'Or, de Collonges au Mont d'Or et de Saint Germain au Mont d'Or et pour la prise en charge des charges SAFER dans le cadre de sa politique d'acquisition de foncier à vocation agricole afin de faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs sur son territoire,

c) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon, l'AFREL et le Syndicat mixte des Monts d'Or définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - compte 6574 - fonction 830 - opération n° 0P27O4781A.

4° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces pour un montant de 130 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 30 000 € en 2016,
- 100 000 € en 2017,

sur l'opération récurrente n° 0P27O4974A.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et 2017 - compte 2042 - fonction 830, pour un montant de 13 325 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.